COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Autorités communales

AVIS
CONSEIL GENERAL

Séance du 19.11.25

Réuni en séance le 19 novembre 2025, en présence de 51 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il élit comme nouveau membre scrutateur du Bureau du Conseil général Mme Marie Oreiller par 49 voix pour et 2 bulletins blancs.

2. Il approuve, par 36 voix pour, 9 contre et 5 abstentions, le crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50).

3. Il accepte, par 34 voix pour, 14 contre et 2 abstentions, la demande de non entrée en matière sur le crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37).

4. Il accepte, à l'unanimité, le postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique ».

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 20 janvier 2026.

Fait à Val de Bagnes, le 21 novembre 2025 — Le Conseil général

Conseil général
CP 1, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch

Cité de l'énergie Gold
Valais excellence